

ÉPREUVE DE LANGUE ET CULTURE ANCIENNE
TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE LATIN
ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Florian Barrière, Lucie Claire, Pierre Descotes, Catherine Notter

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures

Lors de la session 2019, l'épreuve de traduction et commentaire d'un texte latin a été choisie par 314 candidats au moment de l'inscription. La moyenne est de 9,80/20 et les copies ont été notées de 0,5 à 20/20. Cette moyenne est en retrait par rapport à celle de la session 2018, où elle s'élevait à 10,08 ; cette baisse s'explique en très grande partie par le caractère faible, voire indigent, de près de la moitié des copies, notées en-dessous de 10, et qui contribuent à diminuer la moyenne générale de l'épreuve, comme le fait voir l'histogramme donné en ligne à la rubrique « statistiques des épreuves ». Dans le même temps, plus de la moitié des copies ont été notées au-dessus de 10 et le pourcentage de notes supérieures ou égales à 14 demeure sensiblement constant par rapport à la session précédente (25,41%, contre 25,26% en 2018) ; le jury a même attribué la note de 20 à un candidat cette année. Ces bonnes, très bonnes et excellentes copies ont réjoui le jury ; elles ne masquent pas, toutefois, la fragilité de nombreuses compositions qui manifestent une connaissance de la langue insuffisante pour réussir l'épreuve de version, ainsi qu'un manque d'inspiration pour le commentaire. Il semble nécessaire de redire que le choix de cette épreuve double mérite d'être bien pesé par le candidat et ne doit pas se faire par défaut lors de l'inscription : la maîtrise de nombreuses compétences s'avère indispensable pour sa réussite, tant au plan de la morphologie et de la grammaire qu'à celui de la technique du commentaire, de la culture latine et des genres littéraires. Comme chaque année, des copies présentant une version tout à fait honorable et un commentaire inexistant ou proche de la paraphrase ont suscité l'incompréhension du jury : dans ce cas, l'épreuve de version seule aurait sans doute été beaucoup plus profitable au candidat.

Avant d'entrer dans le détail de chaque partie du sujet, le jury rappelle que les remarques et les conseils qui suivent sont destinés à guider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve. Il invite également ces derniers à se reporter aux recommandations formulées dans les rapports des années antérieures.

Le texte proposé cette année était une élégie de cinquante-deux vers tirée des *Tristes* d'Ovide (IV, 7), dont les vers 15 à 30 étaient à traduire.

Version

Non ita dis uisum est, qui me terraque marique actum Sarmaticis exposuere locis.

La première proposition du texte a posé des problèmes à une majorité des copies. La première difficulté, certes relative, était l'identification de la forme *dis*. Une consultation précipitée du dictionnaire a amené nombre de candidats à la rattacher à l'adjectif *dis*, *ditis*, ce qui ne pouvait en aucun cas produire un sens acceptable. On pouvait attendre de latinistes, même non spécialistes, qu'ils reconnaissent une forme de *deus* au datif pluriel (attestée dans Gaffiot). Il faut également rappeler aux candidats qu'il est indispensable de maîtriser les différentes constructions, personnelles et impersonnelles, du déponent *uideri* : il est si fréquent qu'il n'est guère de version où on ne le trouve à un moment ou à un autre ! Il s'agissait ici de la construction impersonnelle *mihi uidetur* + inf. : « il me semble bon de faire quelque chose » (cf. Cicéron : *Visum est mihi de senectute aliquid ad te conscribere*).

Il était, en outre, nécessaire d'avoir correctement identifié le substantif *dis* afin de construire la proposition relative, puisque le relatif *qui* avait pour antécédent « les dieux ». La forme *exposuere* pour *exposuerunt* ne devait pas poser de problème d'identification aux candidats : il était en tout cas radicalement impossible, comme nous l'avons trop souvent lu, d'en faire un infinitif présent ! La difficulté de la proposition était de bien distinguer les groupes syntaxiques et de comprendre que *exposuere* avait pour COD le pronom personnel *me*, qui était à son tour qualifié par le participe *actum* – qui n'avait donc rien à voir avec le substantif *actus* : à nouveau, rappelons aux candidats qu'une lecture trop rapide du dictionnaire, qui s'accroche à la première entrée trouvée, peut être désastreuse ; il faut, avant de se décider pour une analyse, explorer toutes les identifications possibles, et non s'en tenir à la première hypothèse qui paraît, superficiellement, convenir. Les deux compléments de lieu, *terra marique* et *Sarmaticis locis*, complétaient respectivement *actum* et *exposuere* : toute autre construction ne permettait pas de parvenir à un sens satisfaisant.

In caua ducuntur quassae naualia puppes, ne temere in mediis dissoluantur aquis.

Ici encore, il fallait procéder méthodiquement. Certes, *caua*, *ae* existe : il n'était toutefois pas possible, en l'occurrence, de rattacher la forme utilisée par Ovide à ce substantif,

car il n'y avait dès lors plus aucun moyen de construire *naualia*. Il s'agissait donc de l'adjectif *cauus, a, um* à l'accusatif neutre pluriel, qui qualifiait l'adjectif substantivé *naualia* (au sens, donné par Gaffiot, de « chantier naval »).

On trouvait ensuite la première d'une série de propositions finales introduites par *ne* + subjonctif – auquel on ne saurait donner un sens consécutif. Une traduction par « en sorte que », même si, en définitive, le sens obtenu n'était pas absurde, manifestait que le candidat ne maîtrise pas la différence entre *ne* et *ut non* + subjonctif. Le reste de la proposition posait essentiellement des problèmes lexicaux : signalons tout de même que l'expression *in mediis aquis* a donné lieu à des traductions surprenantes (« dans les eaux du milieu », « dans les eaux médianes ») : c'est l'occasion de rappeler aux candidats que la première qualité d'une bonne traduction est d'avoir un sens net, et qu'il n'est pas possible de se défaire sur le correcteur en espérant que le jury cherchera une signification à une traduction qui n'en présente pas. La construction *in media insula* : « au milieu de l'île », *medio in foro* : « au centre du forum », est fréquente, et largement illustrée dans le dictionnaire ; tout candidat doit la connaître, tout comme les constructions similaires des adjectifs *imus, extremus, summus*, etc.

Ne cadat et multas palmas inhonestet adeptos, languidus in pratis gramina carpit equus.

La seconde proposition finale exigeait d'être construite avec précision : sa difficulté tenait à la présence de deux accusatifs, *palmas* et *adeptos*, dont il fallait comprendre l'articulation ; *palmas* était le complément d'objet direct de *adeptos*, qui lui-même complétait en tant que participe substantivé le verbe *inhonestare*. Rappelons aux candidats que les verbes *cado, cedo* et *caedo* sont une source fréquente d'erreurs d'identification. Il n'était d'ailleurs ici pas question que le cheval meure, mais qu'une chute, lors d'une course, cause la honte de ses propriétaires. La proposition principale ne posait aucun problème de construction, à partir du moment où l'adjectif *languidus* était bien rapporté au substantif *equus*.

Miles ubi emeritis non est satis utilis annis, ponit ad antiquos, quae tulit, arma Lares.

Le Gaffiot, en traduisant l'expression *emeritis cursibus*, aidait les candidats à comprendre l'ablatif absolu *emeritis annis*. Il était, en tout cas, radicalement impossible de faire porter l'adjectif *utilis* sur le substantif *annis* : un certain nombre de candidats ont visiblement été déstabilisés par la succession de trois mots présentant la même finale en *-is*, mais qui

n'avaient, morphologiquement, rien à voir : *satis* est un adverbe portant sur l'adjectif au nominatif masculin singulier *utilis* (attribut de *miles*) et *annis* un ablatif pluriel au sein de l'ablatif absolu *emeritis annis*. Rappelons que, lorsqu'il est subordonnant, le mot *ubi* n'a pas un sens local, mais temporel.

La principale ne posait pas de difficultés de construction si l'on regroupait convenablement *antiquos Lares*, d'une part, et que l'on identifiait, d'autre part, l'antécédent du relatif *quae*, pour lequel il n'y avait qu'une seule possibilité, le neutre pluriel *arma*.

Sic igitur tarda uires minuente senecta, me quoque donari iam rude tempus erat.

La première difficulté de la phrase tenait à l'identification de l'ablatif absolu *senecta minuente*. Il faut ensuite rappeler aux candidats qu'il est hors de question, particulièrement en poésie, de suivre aveuglément l'ordre des mots latins pour déterminer la construction : ainsi, il était rigoureusement impossible de faire porter l'adjectif *tarda* sur le substantif *uires* (qui a donné, comme presque chaque année, lieu à des confusions regrettables avec *uiros* !).

La proposition principale était construite autour de la structure (attestée dans Gaffiot) *tempus est* + proposition infinitive. Le sujet de l'infinitif présent passif *donari* était *me* ; le verbe *donari*, au sens d'« être gratifié de », se construit avec l'ablatif : il était donc nécessaire de consulter intelligemment le dictionnaire, sans se contenter de trouver l'adjectif *rudis, is, e*, dont il était impossible de tirer un sens satisfaisant. Il s'agissait ici du substantif *rudis, is, f.*, dont Gaffiot précisait qu'il désigne la « baguette d'honneur donnée au gladiateur (ici, au soldat) mis en congé ».

Tempus erat nec me peregrinum ducere caelum nec siccam Getico fonte leuare sitim, sed modo, quos habui, uacuos secedere in hortos, nunc hominum uisu rursus et urbe frui.

On retrouvait ensuite la même construction de *tempus est*. L'expression *ducere caelum* était donnée en note, il ne restait donc au candidat qu'à analyser convenablement l'adjectif *peregrinum*, qui qualifiait nécessairement *caelum*. Trois autres infinitifs, *leuare, secedere* et enfin *frui*, avaient pour sujet *me*. Le jury a été surpris que la construction de la proposition relative (tout comme plus haut, à propos de *arma, quae tulit*), pose des problèmes aux candidats : en effet, le seul antécédent envisageable pour *quos* était *hortos*, même s'il était placé, dans la phrase, après la proposition relative.

La difficulté de comprendre le balancement *modo... nunc...* au sens de « tantôt... tantôt... » était certes réelle. En revanche, le jury attendait que les candidats sachent avec quel cas se construit régulièrement le verbe *frui* : il était ici complété par les ablatifs *uisu* et *Vrbe*. Visiblement, la déclinaison de *homo, hominis* n'est pas maîtrisée par nombre de candidats, qui ont vu en *hominum* un accusatif, ou un singulier, et parfois un accusatif singulier.

Sic animo quondam non diuinante futura, optabam placide uiuere posse senex.

Une nouvelle fois, il fallait identifier dans la première partie de la phrase un ablatif absolu. *Futura* était un neutre pluriel à l'accusatif, COD de *diuinante*. L'adverbe *quondam* (qu'il n'était pas possible de déplacer dans la phrase, par exemple en le faisant porter sur le verbe principal) a posé des problèmes à nombre de candidats, qui y ont vu une forme de *quidam*, ce qui est absolument impossible. Enfin, c'est *senex* qui, dans la proposition principale, a souvent donné lieu à des constructions fantaisistes : il s'agissait d'un adjectif attribut du sujet de *optabam* : « pouvoir vivre, vieux, dans la tranquillité ».

Commentaire

L'élegie tirée des *Tristes* d'Ovide se prêtait bien à l'exercice du commentaire : sans présenter de difficultés majeures de lecture, l'extrait offrait de multiples pistes d'analyses, d'une grande richesse, qui n'ont pas toujours été perçues ou exploitées en profondeur par les candidats.

En préambule, plusieurs remarques d'ordre méthodologique s'imposent. Rappelons une évidence pour commencer : les analyses présentées doivent s'appuyer de manière constante non sur la traduction française, mais sur le texte latin, dont les citations doivent être correctement insérées dans le propos du candidat ; il est impératif, de surcroît, qu'elles concernent l'ensemble de l'extrait soumis, sans délaisser tel ou tel passage de ce dernier. D'autre part, le jury a été frappé par le nombre de copies présentant un niveau de langue faible, voire dramatique : la maîtrise de la langue française ne saurait constituer un détail et conditionne très fortement la qualité et la finesse de l'analyse littéraire. À cet égard, signalons en particulier que la syntaxe des propositions subordonnées interrogatives indirectes est régulièrement maltraitée : en français, la norme impose de ne pas faire d'inversion entre le sujet et le verbe dans ce type de proposition. Or, au moment d'énoncer leur problématique, nombre de candidats méprisent cette

règle pourtant élémentaire. Parmi les erreurs récurrentes, il convient de mentionner également le référent souvent flou ou erroné des pronoms personnels ou l'usage intempestif de la majuscule quand il est question des dieux dans le cadre d'une religion polythéiste. Le lexique de l'analyse littéraire est souvent utilisé à mauvais escient : dans trop de copies, « hypotypose » est pris comme un simple synonyme de « description », voire tout simplement d'évocation, alors que le sens technique de ce terme est spécifique. Il convient également de se garder de l'emploi d'un vocabulaire pompeux, qui ne réussit jamais à masquer la vacuité des idées, comme « isotopie » pour champ lexical, « sénescence » pour vieillissement ou « *poiésis* » pour poème, ainsi que des anachronismes malencontreux : telle copie a pu mentionner la « préciosité » d'Ovide ou parler d'une élégie sur « la fin de vie ». Au moment de clore ces quelques remarques dévolues à la langue française, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de prendre conscience du fait que la relecture n'est pas une étape facultative : un moment doit lui être ménagé lors du déroulement de l'épreuve, ce qui pourrait éviter bien des étourderies.

En outre, il est nécessaire de veiller à ne pas insérer ni à plaquer dans le commentaire des développements consacrés à certains personnages historiques ou à la thématique annuelle de l'épreuve, en l'occurrence le temps, sans en tirer des analyses d'ordre littéraire qui permettent de nourrir vraiment le propos et d'éclairer la lecture du texte d'Ovide. Par exemple, consacrer un développement à l'opposition entre temps cyclique et temps linéaire, à la distinction entre les notions de *memoria*, d'*aeuum* et de *tempus*, au mythe de l'âge d'or ou encore à la *Pax Romana* d'Auguste à propos des Sarmates s'avérait peu efficace et artificiel, tout comme relever les termes appartenant au champ lexical de la vieillesse présents dans l'extrait, en se limitant à l'énumération, était insuffisant. En revanche, un tel relevé devenait pertinent à partir du moment où il était exploité, comme ont su le faire certaines copies : il pouvait permettre de montrer l'émergence d'une tonalité pathétique, née d'une opposition entre vieillesse rêvée et vieillesse vécue. Enfin, il paraît utile de rappeler qu'il convient de prendre en considération le genre littéraire dont relève le texte à commenter. Signalons à ce sujet que, de manière un peu déroutante, de nombreux candidats n'ont pas identifié le genre élégiaque du poème. La phrase de présentation qui introduisait le texte et surtout la disposition typographique des vers ne laissaient pourtant aucun doute sur le genre de l'extrait. Le jury s'attendait donc à ce que le texte d'Ovide soit commenté comme une élégie et à ce que les candidats prêtent une attention particulière au distique élégiaque (du reste régulièrement orthographié « dystique » (*sic*) par les candidats dans une proportion significative de copies). Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire pour repérer et commenter un enjambement, un rejet ou un contre-

rejet, la mise en relief d'un terme par sa position dans l'un des deux emplacements remarquables que sont le début et la fin du vers, ou encore pour étudier les sonorités (allitérations, assonances, paronomases). À l'inverse, il convient d'éviter l'écueil qui consiste à interpréter de manière excessive la présence répétée de tel ou tel son, non significatif en soi. Le jury n'exige aucunement des candidats qu'ils maîtrisent toutes les subtilités de la métrique latine. Cependant, si le candidat décidait de se lancer dans des analyses d'ordre métrique, il devait s'assurer de la solidité de ses connaissances sur le distique élégiaque : dans tous les cas, les vers ne pouvaient ni ne devaient être regardés comme de simples hexamètres dactyliques, ce qui était très gênant en termes d'implications génériques. Plus généralement, le jury invite les futurs candidats à travailler avec ardeur la question des genres et des tonalités, qui prêtent à d'excessives confusions, trop souvent regrettables. Ainsi, l'adjectif « bucolique » ne saurait s'appliquer à n'importe quel texte poétique au motif qu'il y est question d'une nature non cultivée par l'homme ; le nom « ode » renvoie, dans l'histoire de la littérature ancienne, à un genre de la poésie lyrique bien identifié, et ne doit pas être employé comme un équivalent de « chant poétique ».

Venons-en à présent à la question du plan et des idées attendues : il était possible de faire le choix du commentaire linéaire comme celui du commentaire composé. Dans leur très grande majorité, les candidats ont préféré travailler de manière composée. Plusieurs plans étaient envisageables ; on rappellera quelques évidences : la problématique doit être formulée de manière claire et le plan qui en découle doit proposer une démonstration argumentée avec pertinence et cohérence. Dans le cas d'une étude linéaire, le candidat doit prendre garde à présenter de manière claire la structure de l'extrait dans son introduction et à indiquer, dans chaque partie, les éléments transversaux que l'analyse exclusivement linéaire ne met pas assez en évidence. On rappellera qu'il est vivement conseillé d'éviter les plans qui rejettent l'analyse formelle dans une partie séparée du reste de la démonstration : les parties intitulées « la forme poétique », « le lyrisme et le style du poème » ou « le registre élégiaque et ses procédés » sont à proscrire, de même que les problématiques lâches qui constituent une reformulation de la thématique annuelle, comme la question de savoir « comment Ovide déploie une réflexion sur le temps » ou « en quoi Ovide présente les différentes facettes de la conception romaine du temps sous l'Empire ». D'une manière générale, le jury s'attend à ce que les candidats soient en mesure de lier remarques stylistiques et analyses thématiques tout au long de leur travail. La prise en considération du genre élégiaque était indispensable : l'élégie ne devait pas cependant être étudiée en tant que simple cadre formel ; des analyses portant sur la manière dont Ovide

renouvelait ce genre poétique ouvraient des pistes de lecture autrement plus stimulantes. De fait, quelques connaissances sur les genres littéraires et leurs caractéristiques s'avèrent plus que nécessaires pour réussir cette épreuve, tout comme la maîtrise de quelques jalons chronologiques et repères civilisationnels. Si globalement la vie et l'œuvre d'Ovide sont connues de la plupart des candidats, on regrettera quelques flottements sur les dates du règne d'Auguste (rappelons, à cette occasion que l'épithète forgée sur le nom de ce dernier est « augustéen », et non « augustinien » : la confusion a été faite dans un nombre non négligeable de copies) et sur la nature géographique précise du Pont-Euxin : ni île, ni ville, mais mer. En cas de doute, le candidat peut se reporter au Gaffiot, qui donne bien souvent des renseignements précis sur ces questions topographiques à l'entrée concernée (en l'occurrence *Euxinus*).

Beaucoup de candidats ont commencé, à juste titre, leur commentaire en partant du constat terrible fait par le poète, qui doit vieillir loin de Rome. La reformulation ne suffisait pas néanmoins et il fallait dépasser la paraphrase plate. Plusieurs copies ont su montrer que le poète accède par l'écriture à une forme d'éternité, qui lui permet de compenser, d'une certaine façon, la déception tragique de l'exil, qui le prive de ses dernières années. Tout d'abord, il importait de relever que l'élégie se présentait comme une plainte pathétique. Cette tonalité naissait en grande partie de l'écart entre un temps idéalisé, celui de la vieillesse, et une réalité décevante. Dans cette élégie, la valeur du temps vécu est étroitement dépendante du lieu : ici, Ovide ne condamne pas la vieillesse en elle-même, mais une vieillesse passée loin de sa patrie. C'est bien l'exil et non le temps qui est rendu responsable de ses malheurs par le poète. En creux, se dessine aussi un idéal de vieillesse : Ovide regrette de ne pas pouvoir se livrer à un *otium* paisible (le terme *hortos* du v. 35 a été abusivement commenté comme un marqueur de l'épicurisme d'Ovide) et à une vie simple parmi ses proches, dans une vision qui fait la part belle aux valeurs augustéennes, bien éloignée des codes élégiaques en général et des *Amours* en particulier. Ainsi, le poète mentionne les *ueteres Penates* (v. 9), les *rura paterna* (v. 10) et sa *patria* (v. 12), quand la *domina* remplace la *puella* élégiaque au v. 11. En opposition à Rome, à l'*Vrbs*, lieu de la compagnie des hommes, le Pont-Euxin apparaît comme une retraite sinistre, au sens étymologique (*terra sinistra*, v. 42), caractérisée par la privation. En somme, une *uita negata*, comme l'écrit le poète (v. 40), puisque la vieillesse, dans l'ordre des choses, est censée être pour tous un moment de quiétude et de repos, comme l'indique la triple comparaison avec les bateaux, le cheval et le soldat développée aux v. 17-22. Outre cette triple comparaison, différents procédés linguistiques traduisaient le regret lancinant du poète : une analyse soignée

des modes et des temps verbaux était particulièrement attendue, ainsi que l'étude de certains procédés d'insistance, comme la reprise de *tempus erat*, en clôture du pentamètre au v. 24 et au début de l'hexamètre qui ouvre le distique suivant au v. 25, ou les différentes occurrences de l'adverbe *iam*. Par ailleurs, le fait de vieillir loin de Rome est clairement présenté par le poète comme un arrachement d'une grande violence (*grauant* au v. 32 ou *premor* au v. 34).

Il convenait de montrer que cette tonalité pathétique de l'élégie était placée au service d'un projet personnel, qui sous-tend l'appel à la pitié et à la clémence adressé à Auguste par le poète. Ce dernier se montre extrêmement habile, du reste : il reconnaît sa faute, tout en se présentant comme *demens* (v. 37). Certaines copies ont, à raison, souligné une forme de pragmatisme chez Ovide – lire la fin de l'élégie comme ironique constituait un contresens : en employant les expressions *non ita dis uisum est* (v. 15) et *fata repugnarunt* (v. 31), et en convoquant les lieux sacrés que sont Delphes et Dodone, Ovide dit bien que le responsable de son châtement n'est pas Auguste, mais le destin ou la divinité. Il n'accuse nullement le *princeps*. Le poète offre néanmoins à ce dernier la possibilité de défaire le châtement divin, lui donnant un pouvoir équivalent à celui d'un dieu. En outre, en attribuant un rôle à la divinité dans sa disgrâce, le poète se présente en héros tragique et s'érige en figure presque mythique, se ménageant ainsi un accès à une forme d'éternité littéraire.

Ainsi, loin de toute critique de la vieillesse, Ovide mêle-t-il dans cette élégie des *Tristes* le pathétique et le tragique, en jouant sur le lien qui unit espace et temps, reconfiguré par l'expérience de l'exil. Le poète donne à voir sa déchéance et en appelle à la clémence d'Auguste, au moyen d'une habile stratégie. Le genre élégiaque trouve ainsi un renouvellement original. Plusieurs candidats ont su percevoir avec finesse les différents enjeux de l'élégie d'Ovide et mettre en valeur sa richesse interprétative : le jury les en félicite.